Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260212-DEL2026030-DE

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Lecture des décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

DEL-2026-030

Numéro de la délibération : DEL-2026-030

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : Non

Date de réunion du conseil : 12 février 2026

Date de convocation du conseil : 6 février 2026

Date d'affichage de la convocation : 6 février 2026

Début de la séance du conseil : 19h00

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Maxime LE LU

Etaient présents : M. Philippe AMOURETTE, Mme Alice CONAN, Mme Véronique DELMOULY, Mme Marie-Madeleine DORE-LUCAS, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, Mme Nathalie GUILLEMOT, M. Eric GUILLERMIC, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Daniel HILLION, Mme Florence JAN, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, M. Emmanuelle LE BRIGAND, M. Gabriel LE BRIS, M. Jean-Pierre LE CLAINCHE, M. Paul LE GUERNIC, M. Maxime LE LU, Mme Marie-Christine LE MOUEL, Mme Alexandra LE NY, Mme Gaëlle LE ROCH, M. Philippe LE RUYET, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Meltide LEPREVOST, M. Christophe MARCHAND, M. Jean-Jacques MERCEUR, Mme Julie MINGAM, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Claudine RAULT, Mme Nathalie TOMASZEWSKI

Etaient représentés : M. Benoit JACQUES donne procuration à M. Paul LE GUERNIC, M. Alain PIERRE donne procuration à M. Hervé JESTIN

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260212-DEL2026030-DE

Lecture des décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Rapport de Christine LE STRAT

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 16 juillet 2020 confiant à la Maire certaines compétences du conseil,

Vu les arrêtés de la Maire en date du 20 juillet 2020 donnant délégation aux Adjoints,

Considérant que les décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 doivent faire l'objet d'un rapport au conseil municipal,

Le conseil municipal a pris acte :

Des décisions prises entre le 14 janvier 2026 et le 6 février 2026, soit les décisions numérotées DC/2026/0002 ; DC/2026/0004 ; DC/2026/0005 et DC/2026/0006 (selon le tableau ci-annexé).

Fait à Pontivy, le 12 février 2026

LA MAIRE
Christine LE STRAT

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)

Ch. Le Strat

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Maxime LE LU

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)